

## Taxe fonciére pour un terrain non costructible

Par miguyrene, le 02/03/2009 à 18:36

bonjour un terrain non constructible est\_il sujet a la taxe foncière? merçi beaucoup

Par Paula, le 02/03/2009 à 18:44

Bonjour,

Bien sûr, pour un terrain non constructible, il faut payer la taxe foncière.

Il est difficile de dire son montant car cela dépend du lieu et de la grandeur du terrain mais en général c'est pas une grosse somme.

Ces terres sont en générale classées en prairies ou terres labourables. Je vous conseille de regarder votre titre de propriété.

Cordialement